

Le CTP central reporté.

En réaction à l'annonce de la dé-municipalisation de la collecte des déchets dans 4 arrondissements de la capitale, un certain nombre d'organisations syndicales, voyant dans cette démarche une volonté de privatisation de la DPE, a décidé de boycotter le CTP central du 27 juin.

L'UCP ne s'est pas associée pas à ce mouvement, considérant que les sujets à l'ordre du jour du CTP central étaient sans rapport avec celui-ci. Cependant, Yves Borst, président de l'UCP, s'est étonné de certains choix politiques remettant en cause des orientations prises lors de la précédente mandature et a déclaré comprendre en partie la position des organisations refusant de siéger, et certaines inquiétudes des personnels. Il a également déploré les mauvaises conditions actuelles du dialogue social (cf ci-dessous) et rappelé l'importance d'une bonne qualité de celui-ci.

Le CTP central est donc reporté, vraisemblablement au 9 juillet.

Notons que les organisations syndicales représentées au CTP proprement dit, prévu le 26 juin, ont également refusé de siéger pour la raison énoncée plus haut. Cette instance est reportée au 3 juillet.

Comité Technique Paritaire de la DFPE : réserves de l'UCP.

Le CTP de la DFPE s'est tenu le mercredi 25 juin 2008 sous la présidence de Christophe NAJDOVSKI, nouvel adjoint au Maire chargé de la Petite Enfance. La réunion de cette instance paritaire, un mois après la fin du conflit qui avait perturbé le fonctionnement des établissements de la petite enfance, a été l'occasion, pour les représentants du personnel, d'évoquer à nouveau tous les problèmes liés aux effectifs et aux conditions de travail des agents de la direction, qu'ils soient dans les établissements ou dans les services centraux.

Effectifs: ont été confirmés l'arrivée de 130 Agents Spécialisés des Crèches (ASC), dont 27 déjà recrutés, 37 début juillet, 24 fin août et 42 en septembre, et de 220 Auxiliaires de Puériculture (AP) en septembre. Confirmation également de la création des 255 postes budgétaires annoncés à l'issue du conflit, à savoir 200 postes d'Agents Techniques de la Petite Enfance (ATEPE) et 55 postes d'AP.

Concernant l'affectation de ces nouvelles professionnelles, et à l'occasion de l'actualisation du protocole des ASC, l'UCP a souhaité attirer l'attention de M. NAJDOVSKI et de Mme DUROY sur la nouvelle rédaction de ce document dans lequel ne figurent plus deux principes, précédemment énoncés et validés à la fois par l'administration et le politique, l'un relatif au nombre d'ASC pouvant être affectés dans un établissement, l'autre relatif à l'affectation en priorité de personnels diplômés auprès des enfants. Même si le décret d'août 2000 permet le recrutement d'agents avec certaines qualifications (*autres que DE ou certificat d'AP*), même si la Ville a fait le choix de mettre en place ce processus pour pallier les difficultés de recrutements, l'UCP a tenu à rappeler son attachement au principe du recrutement en priorité d'agents diplômés auprès des enfants (AP et Educateurs de jeunes enfants).

Concernant les services centraux, il est également prévu de demander des effectifs supplémentaires pour améliorer les conditions de travail des agents.

Plusieurs autres points étaient à l'ordre du jour, sur lesquels les représentants UCP ont pu s'exprimer et de faire part de leurs remarques et interrogations, relayant les questionnements des personnels : **plan de formation**, **mise en place du dispositif VAE** (pour lequel il a été demandé une meilleure information des agents), mise en place du **dispositif Psychomotriciens** (1er bilan d'étape), point sur le déploiement informatique dans les centres de PMI.

Concernant le point sur **l'accueil des enfants porteurs de handicap**, M. NAJDOVSKI a indiqué que cette question serait au cœur de l'action de la municipalité dans le cadre de la nouvelle mandature. Compte tenu de l'importance du sujet, et même s'il a pu être abordé partiellement, il en a été proposé l'inscription comme dossier prioritaire à l'ordre du jour d'un prochain CTP.

Remous à la DASES, (suite).

Comme vous l'annonçait UCP Flash n° 446, le CTP de la DASES, convoqué pour le 24 juin, n'a pu se tenir faute de quorum : en effet, la totalité des membres des organisations syndicales représentées dans cet organisme, dont Michel LE ROY et Marielle TEMPORAL pour l'UCP, a refusé de siéger.

Cette position constituait une réaction à la méthode employée dans le cadre de la réorganisation de la sous-direction de la santé qui s'est caractérisée par un manque manifeste de concertation. A titre d'exemple, citons le cas d'un cadre de cette entité qui se retrouve en fort désagréable posture, son poste ayant tout simplement disparu.

Les représentants du personnel ont considéré qu'il était particulièrement irrespectueux de modifier en profondeur l'organisation de services sans associer étroitement les personnels ni trouver de solutions raisonnables aux problèmes en résultant. Seuls des discussions en amont et un dialogue constructif peuvent permettre de faire évoluer les structures dans de bonnes conditions : le passage en force s'avère toujours contre productif et il est de plus inacceptable d'un point de vue humain.

L'administration doit maintenant proposer une nouvelle date pour le CTP DASES. Les représentants du personnel ont demandé le retrait de certains points de l'ordre du jour et ils attendent une réponse.

Un exemple de dialogue constructif.

Par opposition aux exemples de blocages liés au manque de dialogue, qui malheureusement se multiplient, nous devons souligner la façon exemplaire dont s'est tenu le 19 juin le CTP de la Direction des Finances.

La réorganisation de services aux Finances a été le fruit d'un dialogue social avec les personnels concernés, dont les préoccupations et attentes ont été prises en compte.

Le Bureau F5, chargé de la Comptabilité et des Régies, est en cours de réorganisation par étapes.

L'UCP, qui a demandé un accompagnement des personnels, a été entendue. Le renforcement de l'encadrement du bureau doit favoriser une meilleure gestion du dialogue social et le directeur s'est engagé à rencontrer si nécessaire chacun des agents, en notant qu'il n'y aura pas de réduction d'effectifs, seulement quelques transformations de postes.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des travaux de rénovation des bureaux sont programmés.

Le transfert du Service de la taxe de balayage de la DPE à la DF s'est fait en large concertation avec les personnels et leur accord sur tous les points (changement de direction avec des garanties pour tous tant sur le plan statutaire que des rémunérations, ainsi que pour l'installation dans de nouveaux locaux à Morland, meilleure manière d'intégrer toute une équipe et rompre son isolement actuel).

La façon dont ce CTP a été préparé et s'est déroulé montre ce que peut faire un dialogue social de qualité, impliquant les personnels dans l'organisation des services et écoutant leurs remarques et leurs suggestions. Les agents ne sont pas du mobilier que l'on déplace. Ils participent à la bonne marche de l'administration parisienne, et leur expérience, lorsque l'on veut bien s'appuyer sur elle, permet d'améliorer le fonctionnement.

C'est bien le message que l'UCP veut faire passer auprès de l'administration et elle n'a de cesse de le rappeler à chacune de ses rencontres avec un responsable hiérarchique, à quelque niveau que ce soit.

Mouvements de directeurs (suite...)

Plusieurs nominations de directeurs viennent d'être annoncées :

Anne-Sylvie SCHNEIDER, précédemment déléguée générale à l'information et à la communication, devient directrice de l'Information et de la communication.

Elisabeth BORNE, Ingénieure Générale des Ponts et Chaussées, est nommée à la tête de la Direction de l'Urbanisme, en remplacement de **Catherine BARBE** qui prend en charge la mission de préfiguration d'un Institut de la Ville Durable.

Succédant à **Jean-François DANON**, nommé secrétaire général adjoint de la Ville, **Jacques MONTHIOUX**, Ingénieur Général des Services Techniques, est nommé directeur du Patrimoine et de l'Architecture.

L'UCP, qui en porte depuis longtemps la revendication, se réjouit de constater, au travers de l'ensemble de ces nominations, l'existence d'une réelle perspective ouverte indistinctement aux filières administratives et techniques, pour l'accès aux plus hauts emplois de la Ville.

Concours et examens.

Ont été déclarés admis au [concours interne d'élève ingénieur de la Ville de Paris](#) :

Aurélié LEBEAU, Abdessalih SEDRATI, Ahmed CHAKAR, Teddy TISBA.

Ont été déclarés admis au [concours de cadre supérieur de santé du CASVP](#) :

Dominique FILIPA, Nadira ZINE EL ABIDINE, Béatrice BARRET.

Ont été déclarés admis à [l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du CASVP](#) :

Fatima SETITI, Eddie CROUET, René LE COANT, Jean-Marie SANTONI, Samuel MBOUNGOU, Elie METRY, Hélène NICOLAS, Isabelle PETUYA, Isabelle ROCHE, Hervé DEOM, Bruno TESTARD, Line JASSARD.

A toutes et tous l'UCP adresse ses sincères félicitations !

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45